



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Avenir de la filière apicole dans le Var

Question écrite n° 201

Texte de la question

M. Stéphane Rambaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les difficultés rencontrées par les professionnels de la filière apicole, en particulier dans le Var. En effet, l'abeille, au même titre que de nombreux autres pollinisateurs, est actuellement très menacée. Depuis une vingtaine d'année, les taux de mortalité observés sur les colonies d'abeilles se sont fortement accrus. Les causes de ce phénomène sont désormais connues : l'exposition aux pesticides (glyphosate, ...), l'artificialisation des sols, la destruction des milieux et des habitats naturels, les maladies, la présence du frelon asiatique (*Vespa velutina*). À ces causes viennent s'ajouter la sécheresse et l'évolution globale du climat. Or l'apiculture est un secteur important de l'économie agricole, tant par le rôle joué par les populations d'abeilles dans la pollinisation des cultures que dans la production de miel, de gelée royale et autres produits de la ruche. Elle contribue largement au développement rural et au maintien de la biodiversité grâce à ses nombreux producteurs qui méritent d'être protégés et aidés. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre afin de répondre aux inquiétudes légitimes des apiculteurs et les outils indispensables qu'il souhaite mettre en place afin de pouvoir définir une politique nationale apicole ambitieuse.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Rambaud](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 201

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2022](#), page 3501

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)